

6 janvier 2010

Contact :

Julie Alseda

chargée de communication

01 56 79 20 45

alseda@cnsd.fr

Réforme de la taxe professionnelle : la CNSD se félicite de la décision du Conseil Constitutionnel

La Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD), 1^{er} syndicat de chirurgiens-dentistes, salue la décision du Conseil Constitutionnel de censurer la disposition qui prévoyait un dispositif dérogatoire de taxation pour les professionnels libéraux BNC (Bénéficiaires Non Commerciaux) lors de la réforme de la taxe professionnelle (TP).

La CNSD s'était mobilisée pour dénoncer un projet de réforme discriminatoire pour les professions libérales

En censurant au nom de « la rupture du principe d'égalité devant l'impôt » le régime particulier de la contribution économique territoriale (CET), le Conseil Constitutionnel a reconnu l'injustice faite aux professionnels libéraux et donne ainsi raison aux actions que la CNSD et ses 100 syndicats départementaux, aux côtés de l'UNAPL, n'ont eu de cesse de mener tout au long des discussions parlementaires pour dénoncer l'iniquité fiscale créée dans la cadre de la nouvelle CET.

Par cette décision, le conseil constitutionnel aligne les règles de taxation des entreprises en BNC réalisant moins de 500 000 euros de chiffre d'affaires et employant moins de 5 salariés sur celles des entreprises relevant du régime de droit commun (sociétés de capitaux, exploitants individuels impliqués dans la catégorie des BIC, exploitant individuels imposés dans la catégorie des BNC plus de 5 salariés).

Loi de finances 2010 : La CNSD reste vigilante

Si la CNSD se félicite d'une telle décision, elle tient à rappeler que les 38.000 chirurgiens-dentistes d'exercice libéral répartis sur l'ensemble du territoire et qui emploient plus de 40.000 salariés, ne comprendraient pas que le gouvernement puisse revenir sur une disposition de justice fiscale lors du collectif budgétaire de janvier et considéreraient cela comme une atteinte à l'exercice libéral.

La CNSD demande au gouvernement de veiller à ne pas accentuer les problèmes liés à l'attractivité des professions libérales, notamment dans les zones sous dotées en professions de santé, alors qu'elles assurent un service de proximité et supportent déjà d'importantes charges fiscales.

confédération nationale des syndicats dentaires

le syndicat de tous les chirurgiens-dentistes